

Séance du vendredi 6 novembre 2015

Présents : Christian BRUNEEL, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Sébastien GOUBET, Florence MARTELET, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : Benoît PIARD, Catherine COUANON, Régis MOREAU, Mikaël REFLOC'H.
Pour des raisons professionnelles, Mélanie CHANAT a déménagé et a démissionné du Conseil.

1) Approbation du compte rendu du 18 septembre 2015 : Approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte rendu du 23 octobre 2015 : Approuvé à l'unanimité.

3) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Compte tenu que la Grandvallière peut rester en l'état, avec ses 11 communes et ses 5300 habitants, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par M. le Préfet, le 12 octobre dernier.

4) Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence PLUi. Pour être validé, chaque Conseil Municipal des communes-membres de la Grandvallière doit délibérer sur cette décision. Le Conseil vote pour, à l'unanimité.

5) Taxe d'aménagement

Délibération à prendre quand on est en Plan d'Occupation des Sols (POS) ou en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette taxe remplace l'ensemble des taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la TDENS, la taxe pour financement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

La position prise dans la délibération de 2014 est reconduite : Taxe à 3 %, non sectorisée, avec abattement pour :

- les logements aidés (prêts à taux 0%),
- les 100 premiers m² d'une habitation principale,
- les locaux artisanaux et abris de jardin,
- les commerces de moins de 400 m².

Délibération votée à l'unanimité.

6) Point sur l'achat des terrains pour la réserve naturelle régionale du Nanchez

Une délibération avait été prise le 6 mars 2014 pour que la commune demande, à l'Agence de l'eau et à la région de Franche Comté, des subventions pour l'achat, d'une part des terrains en zone humide et d'autre part des terrains boisés dominant la tourbière. Le taux de subvention sollicité était de 80% pour un montant total d'achat de 110 800 euros y compris les frais d'actes. Ceci induisait que la commune prenait à sa charge le solde, soit 22 160 euros.

Depuis nous avons eu confirmation de l'Agence de l'Eau, de l'attribution d'une subvention à hauteur de 80% sur l'achat des terrains en nature de zone humide, y compris les honoraires de notaire.

Pour les terrains boisés, la Région ne subventionnera pas, ce qui est certes regrettable mais nous donne la liberté entière pour des exploitations forestière futures sur les terrains concernés.

Sur les 43 propriétaires concernés, 29 ont été contactés et 21 ont répondu favorablement, pour un montant de 22 863 € de terrains boisés (non subventionné) et 7 673 € en zones humides (subventionnés à 80%) plus les frais d'actes (Pour les frais notariés, possibilité de mettre dans un acte, l'achat de plusieurs terrains de vendeurs différents, pour « optimiser » les coûts.)

Le Conseil Municipal :

- confirme l'achat par la commune des terrains des 21 propriétaires qui ont donné leur accord et donne pouvoir au maire pour conduire les achats,

- confirme, compte tenu de l'attribution de la subvention de l'agence, l'accord pour poursuivre la consultation des propriétaires de zones humides,
- souhaite qu'une visite des terrains boisés restants soit faite par certains conseillers, ceci pour se rendre compte du potentiel de bois exploitable et prendre une décision par rapport à la poursuite de la consultation pour achat des terrains.

7) Contrat / Employé communal

Bonnes appréciations sur le travail de M. Christophe FAIVRE, embauché depuis le 15 juin 2015. Il est envisagé de lui proposer un nouveau contrat aidé de 6 mois à temps complet (l'aide accordée par l'état porterait sur 26 h hebdomadaires), sachant que son temps et le coût seraient partagés avec la Commune des Piards, ceci à 50/50. Il est prévu de lui faire suivre si nécessaire des formations.

8) Location logement / 1^{er} étage gauche au Chalet des Janiers

Le Conseil, en séance du 23 octobre, a donné son accord pour louer ce logement, à M. Virgile JEAN-PROST. La commune prévoyait de faire des travaux (toile de verre sur les murs et pose de parquet flottant). Comme le locataire veut faire les travaux et tout refaire, il est proposé que la commune prenne en charge une partie des fournitures (montant à convenir) et que le 1^{er} loyer soit gratuit, ceci en contrepartie des travaux du locataire. Il lui a été demandé de prendre une assurance dès qu'il aura les clés. Le logement a été équipé d'un poêle à moindre coût (fin de série).

La commune prévoit de finir de gainer les cheminées du Chalet des Janiers.

9) Tarifs - Location de salles – 2016 : Les tarifs sont inchangés.

10) Tarifs - Piscine – 2016

Les tarifs sont reconduits. Si la commune nouvelle se fait, les tarifs prévus pour les habitants de Prénovel concerneront ceux de la commune nouvelle.

Rencontre prévue dans le courant du mois de novembre, avec l'Agence Régionale de Santé, en ce qui concerne les analyses d'eau de la piscine, pour avoir une information précise sur leur interprétation et prévoir si nécessaire des adaptations techniques .

11) Décision modificative n°1 / Virement de crédits

Il est décidé d'un virement de crédits

- en section d'exploitation :
 - + 100 € au compte 66111 (Intérêts d'emprunt) et
 - 100 € au compte 60611 (Eau et assainissement)
- en section d'investissement :
 - + 1 200 € au compte 2031 (Frais d'étude)
 - 1 200 € au compte 2151 (Réseaux et voirie).

Délibération votée à l'unanimité.

12) Information sur la commune nouvelle

Quatre communes (Grande-Rivière, Chaux-des-Prés, Les Piards et Prénovel) étaient partantes pour lancer une étude pour connaître la situation financière de chacune, connaître les dotations futures et pour pouvoir se positionner en conséquence. Son coût est de 5 500 € HT, possibilité de subvention à 50 % par la Préfecture.

Différents graphiques sont présentés aux conseillers présents :

- Épargne : Courbe ascendante. Globalement, les communes sont « riches », et ont des finances saines.
- Impact financier (baisse de la DGF) si pas de création de commune nouvelle: Entre 2014 et 2017, baisse de 30 680 euros pour Prénovel, de 15 500 pour Chaux-des-Prés, de 101 000 € pour les 4 communes (à partir de 2018, cette perte sera reconduite tous les ans);
- Estimation de la DGF de 2015 à 2018, pour les communes de Prénovel et Chaux-des-Prés qui se sont dites prêtes à se lancer dans la création d'une commune nouvelle dès le 1^{er} janvier 2016 : 318 770 € en cas de création d'une commune nouvelle , 246 794 € si les communes restent séparées.
- Financement des investissements :
 - Si les deux communes restent séparées elles pourraient investir globalement : 165 000 € /an
 - Si commune nouvelle à 2 : 230 000 € / an (soit 40% de plus que séparément)

Pas de décision prise ce jour, le Maire souhaite que le Conseil soit au complet pour se prononcer sachant qu'il est primordial avant de délibérer de faire un travail sur la charte qui fixe les objectifs de la commune nouvelle, son mode de fonctionnement, ...

13) Dates de réunion

- mercredi 25 novembre : Entre 11h et midi, « Planter un arbre pour la planète », avec les enfants de l'école, population invitée, plantation suivie d'un apéritif,
- jeudi 26 novembre : Réunion du CCAS,
- réunion publique d'information sur la commune nouvelle : le 5 décembre après-midi,
- prochain conseil le 4 décembre,
- la réunion pour l'aménagement de la plateforme est prévue sur janvier,

14) Questions diverses

- M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption pour la vente de la maison de M. et Mme Claude PAPONNET. Le conseil renonce au droit de préemption sachant que la commune n'a aucun motif de l'exercer.
- Élections régionales des 6 et 13 décembre : Les conseillers présents ont donné leur préférence. Un tableau sera préparé pour définir la tenue du bureau de vote.
- Devis tubage des cheminées (selon longueur des conduits) :
 - Les Janiers : 1 676 € HT
 - La Basse : 1 660 € HT
 - La Cure : 1 899 € HT.

Pour l'école qui n'est pas équipée, voir avec le Syndicat intercommunal.

- Pour la demande de 3 personnes, d'utiliser la salle des fêtes du haut pour un entraînement de jonglage (sans torche) deux fois par semaine: Accord, gratuit sans chauffage de la salle, pas prioritaire par rapport à d'autres manifestations ou réunions nécessitant la salle.
- Demande de signalétique « Terre et Neige » : Assez pressant, avant l'hiver.

La séance est levée à 23h15.

Affiché le 14 novembre 2015.

Le Maire,
Christian BRUNEEL